VILLE DE Lunel-Viel

Information qualité de l'eau

un service opéré par VEOLIA

Des analyses de l'eau distribuée sur la commune de Lunel-Viel, réalisées en 2024, ont mis en évidence la présence de PFAS à des concentrations ponctuellement supérieures à la limite de qualité fixée à 0,1 microgramme par litre.

Le Ministère de la Santé et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de l'Hérault, qui est l'autorité du territoire compétente sur ce sujet, considèrent que ces niveaux de concentration n'exigent pas de restriction particulière quant à l'usage de l'eau distribuée.

Toutefois un plan d'action a été mis en place par la commune de Lunel-Viel afin de faire face à cette situation.

QUE SONT LES PFAS ?

Les PFAS (acronyme anglais pour désigner des composés per et polyfluorés) sont des composés d'origine industrielle utilisés depuis les années 50 pour une grande variété d'applications, telles que les poêles anti-adhésives en téflon, les emballages alimentaires, les textiles, les mousses anti-incendie, les cosmétiques, les shampoings. Ils peuvent ainsi se retrouver dans l'environnement, et par conséquent dans l'eau et dans l'ensemble de l'alimentation humaine.

POURQUOI SONT-ILS PRÉSENTS DANS L'EAU ?

Les PFAS sont très persistants dans l'environnement. Ces substances contiennent toutes des liaisons carbone-fluor, qui comptent parmi les liaisons chimiques les plus solides de la chimie organique. Cela signifie qu'elles ne se dégradent pas après utilisation ou rejet dans l'environnement. La plupart des PFAS sont également facilement transportés dans l'environnement sur de longues distances, loin de leur source d'émission.

POURQUOI NE SONT-ILS DÉTECTÉS QUE MAINTENANT ?

Jusqu'ici, la réglementation française ne posait aucune exigence quant à leur détection dans l'eau potable ou leur traitement. Cependant, la réglementation en matière de PFAS a changé très récemment. Début 2023, elle a fixé de nouvelles règles pour réduire la présence de ces substances dans l'eau potable.
Ainsi, l'eau potable doit respecter une norme (0,1 microgramme par litre pour la somme de 20 composés PFAS définis par l'Union Européenne).

PEUT-ON CONTINUER À BOIRE L'EAU DU ROBINET ?

Selon l'ARS de l'Hérault, lorsqu'une situation de non-conformité est qualifiée, la position interministérielle provisoire de gestion est appliquée à savoir : ne pas restreindre l'usage de l'eau distribuée et mettre en œuvre un plan d'action destiné à rétablir la conformité de l'eau distribuée dans les meilleurs délais.

L'eau distribuée sur la commune de Lunel-Viel peut donc être consommée par tous et pour tous les usages.

Nous vous invitons à consulter le site de votre ARS pour disposer des informations les plus à jour :

https://www.occitanie.ars.sante.fr/eaux-10

UNE QUESTION SUR LES PFAS ? NOUS CONTACTER :

0969 393 276

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

VILLE DE Lunel-Viel

VEOLIA